

# **PROGRAMME DE L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE**

## **ISTRES**

## SOMMAIRE

<b>PARTIE I : PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
<b>I.1- Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>I.2- Définition générale des besoins .....</b>	<b>3</b>
<b>I.3 – Méthodologie.....</b>	<b>3</b>
<b>I.4 - Les données .....</b>	<b>4</b>
A - Présentation du terrain d'assiette.....	4
B - Présentation des activités.....	4
<b>I.5 - Présentation de l'aménagement de l'aire de grand passage .....</b>	<b>4</b>
A - Accès.....	4
B - Clôture.....	4
C - Nature du terrain.....	4
D - Mobil home.....	5
E - Electricité.....	5
F - Eau potable et poteau incendie .....	5
G - Récupérateur des eaux grises et noires .....	5
H - Coins propres .....	5
I - Signalétique .....	5
J - Merlon .....	5
K - Haie d'arbres .....	6
<b>PARTIE II : DESCRIPTIF TECHNIQUE .....</b>	<b>7</b>
<b>II 1- Les prescriptions techniques générales.....</b>	<b>7</b>
A - VRD .....	7
B - Traitement paysager .....	7
C - Réseaux concessionnaires .....	7

## **PARTIE I : PRESENTATION DU PROJET**

### ***1.1– Introduction***

Pour répondre au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la commune d'Istres souhaite mettre à la disposition des gens du voyage une aire de grand passage pouvant accueillir une centaine de caravanes.

Cette aire permettra aux gens du voyage d'avoir à leur disposition un aménagement correspondant à leurs besoins.

Le rassemblement de caravanes, d'une durée limitée dans le temps, permettra aux différentes communautés de se réunir pour des évènements culturels, familiaux ou économiques.

Cette aire de grand passage sera gérée par un agent domicilié sur le site même. Il aura la charge de l'accueil des utilisateurs temporaire et l'entretien à minima du site.

Le site mettra à disposition l'eau potable, des points de collecte d'ordures ménagères ainsi que des récupérateurs d'eaux grises et noires.

### ***1.2- Définition générale des besoins***

Le projet prévoit l'aménagement d'un terrain d'une surface d'environ 2 ha. Ce dernier prévoira :

- .-La mise en place d'un portail.
- ;- La mise en place d'une clôture rigide délimitant le terrain.
- ;- La création d'une dalle pour mobil home d'un mobil home.
- ;- Un terrain dont le sol sera suffisamment portant pour rester praticable quelques soient les conditions climatiques.
- ;- La mise en place de récupérateurs d'eaux grises et noires.
- .-La construction de 3 « coins propres ».Chaque coin propre possédera au moins 2 containers poubelles.
- ;- Mise en place d'une signalétique
- ;- La création des réseaux concédés (eaux, électricité, téléphonie)
- ;- Création d'un merlon le long du chemin du moutonnier.
- ;- Création d'une haie de cyprès de Provence avec son arrosage

### ***1.3 – Méthodologie***

**L'élaboration de ce programme résulte de l'analyse et de la prise en compte des éléments suivants :**

- ;- capacité d'adaptation à la configuration du terrain,
- ;- contraintes techniques par rapport à l'environnement,
- ;- hypothèse d'implantation résultant des modes d'organisation du futur équipement.

**La liste des documents d'analyse est la suivante :**

- ;- plan de situation et plan de masse (non parcellé),
- . plan de zonage et l'extrait du P.L.U

## ***1.4 - Les données***

### **A - Présentation du terrain d'assiette**

Le site proposé pour la réalisation de l'aire de grand passage est la parcelle K 440. Cette parcelle est une propriété du SAN Ouest Provence. La construction est soumise au règlement de la zone Nv. La superficie du terrain d'assiette est de 2.75 ha.

### **B - Présentation des activités**

Le projet consiste à l'aménagement de la parcelle K n° 440 en une aire de grand passage pour les gens du voyage. Cette aire permettra d'accueillir une centaine de caravanes, elle sera équipée des installations nécessaires (AEP, points de collecte des ordures ménagères, etc.). Le mode de gestion de cette dernière sera défini ultérieurement par la collectivité. Un gardiennage permanent est prévu, l'agent sera installé sur le site dans un mobil home.

## ***1.5 - Présentation de l'aménagement de l'aire de grand passage***

### **A - Accès**

L'accès au terrain se fera par un portail d'un passage utile d'au moins 6 mètres depuis le chemin du moutonnier. Ce portail possèdera une serrure à clé robuste. L'aménagement de l'entrée permettra aux caravanes d'accéder au terrain aisément depuis l'ancienne route de Fos. Des bordures de type T2 et un revêtement bitumineux seront prévus pour l'aménagement de cet accès. Un panneau d'affichage sera installé à proximité de cette entrée.

### **B - Clôture**

Une clôture robuste rigide, sera mise en place délimitant la parcelle et notamment le long du chemin du moutonnier. Une clôture du même type avec un portillon sera mise en place afin de délimiter le terrain du gardien. La pose de la clôture devra prendre en compte les servitudes existantes.

### **C - Nature du terrain**

Le terrain sera nivelé afin d'avoir une planéité permettant la circulation des caravanes. Une pente homogène d'environ 1% devra être donnée sur l'ensemble du terrain afin de permettre l'écoulement en surface des eaux de pluie vers les canaux existants. Le sol sera suffisamment portant pour rester praticable quelles que soient les conditions climatiques. La couverture sera du type herbe, prairie ou garrigue.

Un pipeline TOTAL est présent en bordure de limite de parcelle. Un système de protection de type fossé est à prévoir (dimension 80 \* 80) situé à 5m de l'axe de la conduite.

## **D - Mobil home**

Un mobil home sera prévu dans l'enceinte du site, les dimensions de ce dernier seront 10m x 5m, équipé de 3 chambres, kitchenette, espace vie et sanitaire.

**La collectivité mettra à disposition cet équipement.**

## **Seuls la dalle et les raccordements seront prévus dans les travaux**

Il sera alimenté en eau potable et en électricité. Il sera raccordé à un récupérateur d'eaux grises et noires.

## **E - Electricité**

Le réseau électrique sera fourni pour l'alimentation du mobil home.

La puissance de l'installation est estimée à 12 kVA.

## **F - Eau potable et poteau incendie**

Les points d'eau potable seront équipés de robinets temporisés, ils seront installés sur des bornes résistantes au vandalisme. Ils seront répartis judicieusement sur le terrain. L'alimentation des points d'eau aura son propre comptage.

Le mobil home sera alimenté en eau potable et aura son propre comptage

Un poteau incendie sera prévu face à l'entrée de l'aire de grand passage pour la lutte contre l'incendie.

## **G - Récupérateur des eaux grises et noires**

3 récupérateurs d'eaux grises et noires seront prévus et disposés judicieusement sur le terrain. La capacité des 3 récupérateurs devra être suffisante pour une centaine de caravanes. L'assainissement du mobil home devra être relié à une des cuves afin d'en récupérer les eaux vannes.

## **H - Coins propres**

3 points de propreté seront prévus, ils seront maçonnés et pourront recevoir 2 containers poubelles.

Ils seront positionnés judicieusement sur l'aire de grand passage.

## **I - Signalétique**

Une signalétique règlementaire simple et claire sera prévue permettant le repérage depuis l'axe routier Istres / Fos sur Mer depuis la N 569 et la N 1569, visible dans un sens comme dans l'autre.

Un panneau d'information sera installé à l'entrée de l'aire de grand passage.

Celui-ci permettra d'afficher les consignes et le règlement intérieur du site. Les dimensions de ce dernier 120cm x 80cm avec serrure à clé.

## **J - Merlon**

Afin de préserver le vis à vis depuis le chemin de Fanfarigoule, le merlon existant devra être renforcé sur sa hauteur et largeur pour atteindre 2 mètres environ.

Le volume supplémentaire de gravois, lors des travaux de terrassement, pourra être utilisé pour le renforcement du merlon si la nature des matériaux le permet.

### **K - Haie d'arbres**

Il sera créé une haie de cyprès le long du chemin de Fanfarigoule, précédent le merlon.

Cette haie sera dotée d'un arrosage intégré de type goutte à goutte.

La haie s'arrêtera à 10m de l'axe de la conduite du pipeline.

## **PARTIE II : DESCRIPTIF TECHNIQUE**

### ***II 1- Les prescriptions techniques générales***

#### **A - VRD**

##### **Revêtement bitumineux et bordures**

Des bordures de type T2 et un revêtement bitumineux seront prévus pour l'aménagement de cet accès. La mise en œuvre sera effectuée selon les règles de l'art.

##### **Réseau d'assainissement pluvial**

L'écoulement des eaux de pluies se fera naturellement sur la pente naturelle du terrain.

#### **B - Traitement paysager**

Des plantations d'arbres, nécessitant peu d'eau, seront prévues afin que les utilisateurs puissent avoir des parties ombragées.

Une haie de cyprès sera prévue, délimitant le chemin de Fanfarigoule et l'aire de grand passage.

##### **Système d'arrosage**

Il sera prévu un système complet d'arrosage afin d'alimenter la haie de cyprès.

#### **C - Réseaux concessionnaires**

Des réseaux de concessionnaires sont présents sur la parcelle (aériens et souterrains), des servitudes de passages seront à respecter.

La mise en place de la clôture devra en tenir compte ainsi que la mise en place du système de protection (de type fossé validé par le concessionnaire TOTAL) du pipeline TOTAL présent sur site.